



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Sous-direction des politiques de jeunesse
Bureau des actions territoriales et interministérielles
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

NOTE THÉMATIQUE

Description des expérimentations en matière D'ENGAGEMENT DES JEUNES (Février 2012)

QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies¹. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIISES).

1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Selon la sociologue Anne Muxel, les jeunes ne sont pas « *désenchantés, repliés sur un individualisme démobilisateur et déconnecté de toute préoccupation de la collectivité* », mais « *ils développent leurs actions politiques de façon plus expérimentale que leurs aînés* »². Le constat formulé pour l'engagement politique vaut pour la volonté des jeunes de s'engager dans des actions au service des autres, par leur participation à la vie associative, par le soutien ponctuel à des causes ou par la réalisation de projets individuels ou collectifs. Le *Livre vert* de la Commission sur la politique de la jeunesse de juillet 2009 soulignait que l'absence d'une telle volonté faisait partie des « *images négatives habituellement véhiculées sur la jeunesse* », alors que « *le désir et les expériences concrètes d'engagement des jeunes sont importants* »³. Lors de la conférence nationale de la vie associative en décembre 2009, puis dans le cadre de l'année européenne 2011 du bénévolat et du volontariat, un besoin de développement, de reconnaissance et de valorisation de l'engagement a été mis en exergue.

Selon le *Livre vert*, « *le corps social a la responsabilité d'encourager ces initiatives. Cet objectif doit se traduire de manière opérationnelle par la systématisation et le renforcement de l'information des jeunes, le développement des apprentissages de l'autonomie et de l'accompagnement des projets, la reconnaissance et la valorisation de ces expériences* »⁴.

Pour répondre à ces objectifs, le ministère chargé de la Jeunesse et de la Vie associative finance la formation des bénévoles à travers le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et a piloté un groupe inter-associatif qui a réalisé un portefeuille de compétences à destination des bénévoles (en ligne sur le site associations.gouv.fr). Pour encourager l'engagement des plus jeunes, la loi du 28 juillet 2011 a facilité la création et la gestion d'associations dès 16 ans. Par ailleurs, l'engagement étudiant est actuellement reconnu dans près d'un tiers des universités, principalement sous la forme du bénéfice d'unités d'enseignement libres ou de crédits d'études. Cette reconnaissance est appelée à prendre de l'ampleur avec la signature, le 26 mai 2011, de la Charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant. La loi de 10 mars 2010 a prévu l'organisation d'une nouvelle modalité d'engagement des jeunes.

LE SERVICE CIVIQUE

La **loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service civique** a décidé la création du service civique, mis en œuvre par l'**Agence du Service civique**, qui « *offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée* ». Il s'agit d'un « *engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'État, ouvert aux personnes âgées de seize à vingt-cinq ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation* ». Le **décret du 24 août 2011** vise à renforcer la valorisation du service civique dans les formations post baccalauréat, et des conventions de partenariat sont également signées avec de grandes entreprises avec un objectif de reconnaissance similaire. En 2012, le service civique devrait concerner 25 000 jeunes.

2. Anne Muxel, « *L'engagement politique dans la chaîne des générations* », Projet 3/2010, n° 316, pp. 60-68.

3. Commission sur la politique de la jeunesse, *Reconnaitre la valeur de la jeunesse, livre vert*, juillet 2009.

4. *Ibidem*.

Dans le prolongement de ces mesures, les expérimentations menées portent sur des incitations à l'engagement, sur l'accompagnement des jeunes dans leurs actions, et sur la valorisation des compétences acquises à l'occasion d'actions entreprises dans des cadres associatifs.

Les évaluations devraient permettre de déterminer quelles actions favorisent l'engagement des jeunes et quels dispositifs permettent le mieux de valoriser leurs compétences.

15 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 2 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 2 « Améliorer la transition formation-emploi » du premier appel à projets (AP1), publié en avril 2009 ;
- 13 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 1 « Engagement des jeunes » du troisième appel à projets (AP3), publié en décembre 2009.

12 projets sont portés par des associations et 3 par des collectivités territoriales.

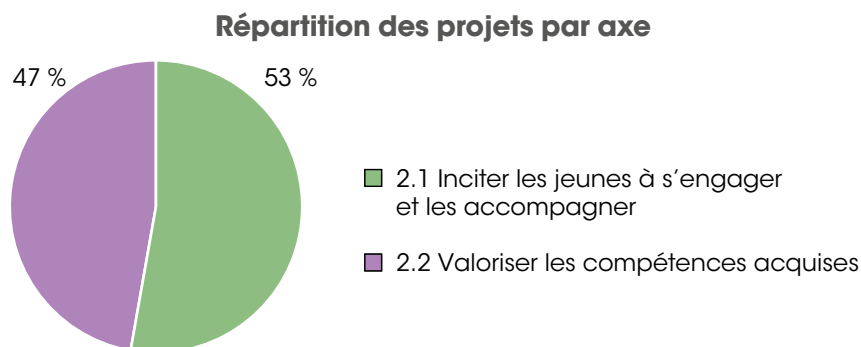
Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 25 000 jeunes⁵.

La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du FEJ.

2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Graphique 1



5. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

2.1 INCITER LES JEUNES À S'ENGAGER ET LES ACCOMPAGNER (8 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- la sensibilisation des jeunes à la démarche d'engagement (2 projets) ;
- la formation de professionnels à l'accompagnement de projets (2 projets) ;
- la mutualisation des dispositifs existants (3 projets) ;
- l'accompagnement par une municipalité (1 projet).

L'objectif commun à ces expérimentations est de **susciter chez les jeunes la volonté de s'investir** dans une action à caractère associatif ou d'élaborer un projet personnel, et de les accompagner dans cet engagement. La majorité des projets s'adressent **de manière plus spécifique aux jeunes pour lesquels les opportunités de s'engager sont les plus faibles**, comme les jeunes isolés en milieu rural ou ceux ayant des difficultés éducatives, familiales ou économiques.

Un premier type d'expérimentations a pour objectif de **sensibiliser les jeunes à la démarche de projets**. Ces dispositifs développent des moyens adaptés aux nouvelles pratiques en matière de communication, notamment par le recours aux sites internet et aux réseaux sociaux. Un projet met en œuvre **une plateforme virtuelle** où les jeunes sont amenés de manière ludique à élaborer un projet personnel, puis progressivement conduits à passer de l'idée à sa réalisation. Une expérimentation tente de retenir l'attention des jeunes en mettant en avant les projets portés par certains d'entre eux, notamment à travers des **blogs**. Ces dispositifs mettent à disposition des jeunes des informations concernant les services auxquels ils peuvent s'adresser et les documents pédagogiques nécessaires pour mener à bien leur projet.

Un deuxième type d'expérimentations, centré sur l'amélioration de l'accompagnement, propose des **formations pour les professionnels de l'encadrement des jeunes**. Il s'agit pour les dispositifs expérimentés de lever les obstacles, essentiellement méthodologiques et administratifs, auxquels les professionnels de l'animation se heurtent, en leur donnant les outils pédagogiques et le cadre organisationnel nécessaires à l'accompagnement des jeunes. Ces formations prennent généralement la forme de journées où interviennent des spécialistes de la communication et de la conception de projets collectifs. Elles rassemblent des animateurs, des représentants des structures d'accueil et des élus en charge des politiques de jeunesse.

Un troisième type d'expérimentations centre son action sur la nécessité de **renforcer la collaboration entre les différents acteurs de la jeunesse et de rendre plus accessibles aux jeunes les dispositifs existants**. Pour cela, un travail de recensement des différents dispositifs présents sur un territoire peut être organisé pour identifier les attentes et les difficultés rencontrées par les professionnels concernant la lisibilité de leurs actions. La création d'une plateforme ou d'un site internet commun doit permettre aux jeunes de trouver toutes les informations sur les différents dispositifs. Le but est d'encourager les partenariats entre les différents acteurs, que ceux-ci soient privés, publics ou associatifs en leur permettant, via un site ou une plateforme, de mettre en commun les outils qu'ils utilisent, d'échanger sur leurs pratiques respectives, et de réfléchir à des problématiques et des projets d'action communs.

Un projet propose un mode d'accompagnement original sous la forme d'un **contrat entre les jeunes souhaitant s'engager dans une action d'utilité publique et la municipalité** qui les soutient dans la construction de leur projet.

LE PROJET « RÉUSSITE SOLIDAIRE : « JE RÉUSSIS MA VIE AVEC MA VILLE » » PORTÉ PAR LA VILLE DE BOBIGNY ET ÉVALUÉ PAR L'UNIVERSITÉ PARIS 13 / IRIS-INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LES ENJEUX SOCIAUX CONTEMPORAINS (CNRS-EHESS-INSERM) (AP3 153).

Le projet vise à développer les actions de solidarité des jeunes de Bobigny, par l'intermédiaire d'une mission municipale, « Réussite solidaire ». Deux moyens d'accès à la mission sont possibles. D'une part, celle-ci organise des rencontres régulières à l'issue desquelles les jeunes intéressés remplissent une fiche relative à leur projet. Ils sont ensuite reçus en entretien. D'autre part, certains jeunes prennent directement contact avec les services de la municipalité et sont orientés vers la mission « Réussite solidaire ». Le projet présenté peut alors se concrétiser par l'obtention d'un stage ou d'un contrat d'apprentissage au sein de la mairie ou d'une entreprise partenaire. Si le projet nécessite un « coup de pouce » financier, le jeune se présente devant une commission pour défendre son projet. Une fois que la commission a statué, le contrat de réussite solidaire est soumis au conseil municipal. Les jeunes réalisent par la suite leur contribution solidaire, action volontaire et bénévole à destination des Balbyniens.

L'évaluation comporte une dimension quantitative, fondée sur l'exploitation statistique des données inscrites dans le fichier des jeunes participants à la mission « Réussite solidaire ». Elle permettra de déterminer le profil social des jeunes ayant intégré le dispositif et la proportion de projets menés à terme. Elle mobilise également des méthodes qualitatives, en particulier l'observation des temps de rencontres et des entretiens avec les acteurs du projet et, au premier chef, avec les jeunes bénéficiaires. Elle permettra de comprendre le sens que les jeunes donnent à leur investissement dans le dispositif, le fonctionnement de l'accompagnement proposé et ses conséquences sur le travail des autres services municipaux.

5

Les évaluations se proposent de répondre notamment aux questions suivantes : Des actions de sensibilisation et d'information des jeunes autour des possibilités de s'engager permettent-elles d'accroître la visibilité et la reconnaissance des actions d'engagement ? De nouvelles coordinations entre les acteurs ont-elles un effet sur le nombre de jeunes qui s'engagent ? L'implication d'une municipalité dans la promotion de projets d'actions solidaires permet-elle de soutenir la volonté d'engagement des jeunes ?

2.2 VALORISER LES COMPÉTENCES ACQUISES (7 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- la réalisation d'une campagne de sensibilisation des recruteurs (2 projets) ;
- l'identification du processus d'acquisition des compétences (2 projets) ;
- l'accompagnement de jeunes bénévoles dans la valorisation de leurs compétences (3 projets).

Ces projets cherchent à valoriser la démarche de l'engagement en faisant du volontariat associatif ou du service civique un atout dans le parcours professionnel des jeunes.

LE LIVRET EXPÉRIMENTAL DE COMPÉTENCES (APLC)

L'expérimentation nationale du **livret de compétences** vise également à valoriser la diversité des actions entreprises par les jeunes, et donc leurs engagements. Elle a été lancée par la **circulaire du 28 décembre 2009**. Ce livret est destiné à être un des outils de transformation des actions menées en matière d'orientation, pour mieux prendre en considération la diversité des compétences des élèves.

L'expérimentation a débuté en septembre 2010 et dure jusqu'en juin 2012. Elle se déroule dans 181 établissements, dépendants du ministère de l'Éducation nationale (collèges et lycées) et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche (comme les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles). Elle fait l'objet d'une présentation spécifique dans la note « livret de compétences ».

Les entreprises ne perçoivent pas nécessairement l'engagement comme un signal positif pour un candidat à l'embauche. Deux projets se proposent de mettre en œuvre une **campagne de sensibilisation auprès des recruteurs** pour faire évoluer leur représentation du bénévolat et leur faire prendre conscience des qualités et compétences développées par les jeunes bénévoles, qui sont potentiellement mobilisables en entreprise.

LE PROJET « VALORISATION DES COMPÉTENCES ACQUISES À TRAVERS LE BÉNÉVOLAT ET AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS », PORTÉ PAR L'AFEV ET ÉVALUÉ PAR L'UNIVERSITÉ D'EVRY VAL D'ESSONNE ET LE CABINET DS ET O (AP1 212).

Ce projet vise à améliorer la transition entre formation et emploi pour les étudiants, en valorisant auprès du monde professionnel les compétences qu'ils acquièrent en s'engageant dans des actions de bénévolat. L'expérimentation consiste à tester un dispositif de valorisation de ces compétences composé de deux actions complémentaires sur 4 territoires universitaires :

- une campagne de communication auprès des entreprises pour valoriser auprès des recruteurs les compétences acquises à travers le bénévolat.
- une démarche d'accompagnement d'étudiants pour leur permettre de valoriser les compétences acquises à travers le bénévolat pour leur insertion professionnelle.

L'évaluation met en œuvre une étude qualitative sur les compétences acquises par les étudiants à travers le bénévolat. Elle comprend également une enquête quantitative pour mesurer les effets de la campagne de sensibilisation sur l'accès à l'emploi des jeunes bénévoles. On compare les résultats de deux opérations de testing avant et après cette campagne. La première opération permet de mesurer les effets du bénévolat engagé sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés avant la campagne de communication. Elle dresse un état des lieux sur la perception actuelle du bénévolat par les employeurs. Une fois la campagne de communication réalisée, une deuxième opération de testing est réalisée selon le même protocole. La comparaison des résultats des deux testing rend compte de l'effet de la campagne de sensibilisation puisqu'elle permet d'examiner si les pratiques des recruteurs ont changé. Les premiers résultats peuvent être consultés [ici](#).

Des projets proposent ainsi **d'identifier les processus d'acquisition des compétences à l'œuvre dans l'engagement**, pour permettre aux jeunes de les valoriser et de les transférer dans le cadre d'une activité. Afin de faire émerger ces compétences, des groupes de parole rassemblant des bénévoles, des responsables associatifs et des acteurs du monde professionnel sont mis en place. Dans un des projets, cette phase d'identification prend la forme d'une observation de groupes de jeunes exerçant des responsabilités associatives et de séances d'écriture où les jeunes sont invités à revenir sur leur propre expérience.

Plusieurs projets mettent en place **un accompagnement des jeunes bénévoles pour valoriser leur engagement**. Il s'agit de les aider à prendre du recul sur leur expérience afin de repérer les compétences qu'ils ont développées et d'apprendre à mettre en avant ces points forts. Cet accompagnement peut prendre la forme de journées de conférences ou de séminaires de sensibilisation. Les jeunes ont accès à des entretiens individualisés leur permettant de revenir sur leur propre parcours et à des modules de formation qui comportent notamment la réalisation de CV et la simulation d'entretiens d'embauche. Des projets tentent également d'élaborer un outil qui permette aux jeunes de formaliser leurs compétences pour les aider à identifier celles-ci, qui se présente par exemple sous la forme **d'un portfolio de compétences**.

LE PROJET « BÉNÉVOLAT ET COMPÉTENCES » PORTÉ PAR ANIMAFAC ET ÉVALUÉ PAR ASDO ÉTUDES (AP3 38).

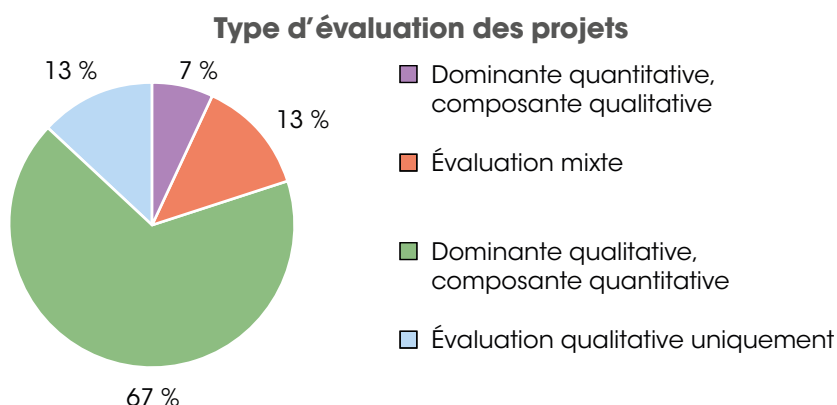
Le dispositif « Bénévolat et compétences » a pour but principal d'accompagner de jeunes associatifs étudiants, bénévoles ou volontaires, dans leur démarche d'identification et de valorisation des compétences acquises par la pratique associative. Il s'agit de leur permettre de faire de leur parcours associatif un atout pour leur insertion professionnelle. Ce dispositif d'accompagnement s'appuie sur un portfolio de compétences. Le portfolio est accessible directement aux étudiants, via le site Internet d'Animafac (<http://www.animafac.net/savoir-valoriser-ses-competences-associatives>) ainsi que dans divers points d'information à destination de la jeunesse. À l'issue de chaque formation, un portfolio de compétences est remis aux participants et les liens pour télécharger des tableaux à compléter leur sont indiqués. Ceux qui le souhaitent peuvent ensuite prendre contact avec le chargé de mission responsable du suivi du programme « Bénévolat et compétences » et lui adresser toutes les questions relatives à la valorisation d'un parcours associatif. À terme, il est prévu d'ouvrir un espace numérique qui permettra de compléter le travail autour du portfolio directement en ligne et de consigner les résultats de ces réflexions. Des événements de sensibilisation des entreprises sont également organisés.

L'évaluation mobilise des méthodes qualitatives et quantitatives. Elle vise à déterminer de manière qualitative les effets du portfolio mis à disposition des étudiants, à déterminer dans quelle mesure il permet de bien retracer les compétences acquises lors de l'expérience bénévole et la manière dont les intéressés s'en saisissent et l'utilisent dans leur parcours d'insertion professionnelle. L'évaluation tente également d'analyser les effets du processus d'accompagnement et de formation mis en place, et les effets des moments de rencontre avec les acteurs du monde de l'entreprise sur leurs représentations de l'engagement associatif.

Les évaluations se proposent de répondre notamment aux questions suivantes : Des temps de sensibilisation avec les entreprises font-ils évoluer leurs représentations concernant l'engagement associatif ? Mieux identifier les compétences acquises dans le cadre d'engagements associatifs permet-il aux jeunes de les valoriser dans leur processus d'insertion professionnelle ? L'accompagnement de jeunes bénévoles permet-il de mieux valoriser leur engagement ?

3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

Graphique 2



LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des méthodes quantitatives qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des méthodes qualitatives, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

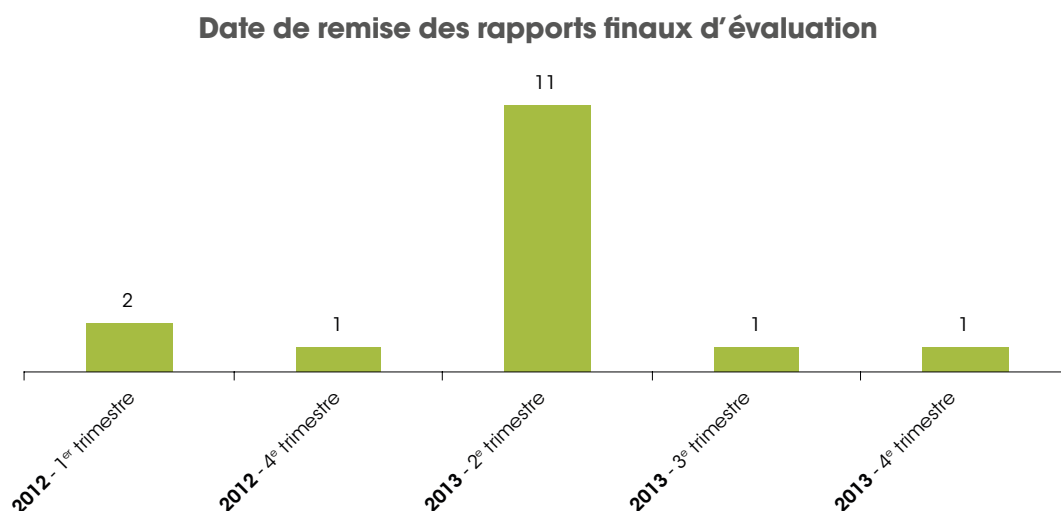
Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

[En savoir plus](#)

4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 3



Sauf mention contraire la liste mentionne : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet et la date de remise du rapport final d'évaluation.

LA SENSIBILISATION DES JEUNES À LA DÉMARCHE DE L'ENGAGEMENT

- AP3 070, « [Chantier Jeunes Citoyens](#) », URHAJ Rhône-Alpes, Trajectoires Groupe REFLEX, 31/03/2012.
- AP3 072, « [Pôle ressource adolescence départemental de l'Orne \(P-R-D\)](#) », D'ECOUVES VERTE, Euro-CIDES, 01/04/2013.

LA FORMATION DE PROFESSIONNELS À L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

- AP3 007, « [Bouge tes projets](#) », Centre d'Information Jeunesse de Charente, Bureau de Sociologie Appliquée, 01/04/2013.
- AP3 064, « [Du jeu @u projet](#) », International Développement Système, COPAS, 30/12/2013.

LA MUTUALISATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS

- AP3 085, « [Génération Réactive](#) », Ville d'Aubervilliers, Oratio Études et Conseil, 01/04/2013.
- AP3 119, « [Démarches d'accompagnement favorisant l'initiative et l'engagement des jeunes en Europe](#) », Les Francas du Pas-de-Calais, Cabinet CIRESE Consultants, 01/04/2019.
- AP3 136, « [Outils de développement et de formation sur l'accompagnement de projets pour de jeunes mineurs](#) », Réseau national des Juniors Associations, Vincenzo Cicchelli et Olivier Galland, 30/09/2013.

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ

- AP3 153, « [Réussite Solidaire](#) : « Je réussis ma vie avec ma Ville » », Ville de Bobigny, Université Paris 13, 01/04/2013.

LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES RECRUTEURS

- AP1 212, « [Valorisation des compétences acquises à travers le bénévolat et aide à l'insertion professionnelle des étudiants](#) », AFEV, Université d'Evry Val d'Essonne / Cabinet DSeO, 01/04/2013.
- AP1 257, « [Améliorer la valorisation de l'engagement bénévole dans l'insertion professionnelle des jeunes](#) », Scouts et guides de France, Université d'Evry Val d'Essonne, 30/12/2012.

L'IDENTIFICATION DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES

- AP3 065, « [De l'engagement associatif au monde du travail : une passerelle pour les jeunes](#) », La Maison de Courcelles, ISCRA, 01/04/2013.
- AP3 135, « [Engagement associatif et promotion sociale](#) », Ligue de l'Enseignement, Université de Poitiers GRESCO EA 3815, 01/04/2013.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES BÉNÉVOLES DANS LA VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

- AP3 038, « [Bénévolat et compétences](#) », Animafac, ASDO Études, 31/03/2012.
- AP3 080, « [Pour un meilleur accès à la formation et à l'emploi](#) », Association nationale Compagnons Bâtisseurs, IDEA Recherche, 30/06/2013.
- AP3 093, « [Pass'engagement](#) », Conseil général du Bas-Rhin, Université de Strasbourg, 01/04/2013.